

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-6 25SGADL0134

SEANCE DU
26 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice :

71

Nombre de conseillers présents :

53

Date de convocation :

20 juin 2025

Date d'affichage :

30 juin 2025

OBJET :

Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 4 : travaux réseau eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300404PRP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Vu les articles L.2120-1-3°, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2-1°, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-1 et R.2162-13 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres sur appel d'offres ouvert et à bons de commande,

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public,

Vu la délibération n° 23SGADL0018 du Conseil du 2 mars 2023 autorisant la signature d'un accord cadre à bon de commande en appel d'offres ouvert,

Vu le marché n°2300404PRP passé avec le groupement la société COLAS pour sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable situés sur le territoire de l'ensemble de ses communes membres pour un montant de 700 000,00 € HT par an, notifié le 16 juin 2023 pour une durée de 1an reconductible 3 fois.

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a confié à l'entreprise COLAS le lot n°4 de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable situés sur le territoire de l'ensemble de ses communes membres pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit une durée maximum de 48 mois.

Les conditions de réalisation de ce marché sont les suivantes :

- Le montant maximum annuel est fixé à 700 000 € HT ;
- Les travaux susceptibles d'être commandés par le biais de ce marché sont détaillés dans un bordereau de prix.

Il est apparu depuis la passation de ce marché que le volume des chantiers à réaliser dans le cadre de l'accompagnement de l'élargissement de la RCEA et du programme de travaux du plan de mandat s'avère supérieur à cette estimation.

Ainsi il est proposé d'augmenter le montant annuel de 15% soit 105 000€HT portant le montant maximal annuel à 805 000€ HT pour la période en cours et pour celles à venir.

Lot 4	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	700 000,00 €
	Période 2	700 000,00 €
	Période 3	805 000,00 €
	Période 4	805 000,00 €

Soit un montant maximum, toutes périodes confondues de 3 010 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 de l'accord cadre à bon de commande n°2300401PRP dont le projet de modification est annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300404PRP conclu avec l'entreprise COLAS sur la base du projet annexé et ayant pour objet d'augmenter le montant maximum des périodes 3 et 4 de 105 000 € HT portant ainsi le montant annuel maximum à 805 000 € HT soit, toutes périodes confondues, à 3 010 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation
- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON





MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT - MONTCEAU LES MINES

Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

COLAS

Rue du Bois Clair
71304 Montceau Cedex
SIRET : 329 338 883 03975

C - Objet du marché public

? Objet de l'accord cadre:

23004PRP_Travaux sur réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire
Lot n°4 – Travaux réseau eau potable

? Date de la notification de l'accord cadre: 16/06/2023

? Durée d'exécution de l'accord-cadre : 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois 1 an, soit une durée maximale de 4 ans en cas de reconduction.

? Montant maximum de l'accord-cadre pour 1 an :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 700 000,00 €
- Montant TTC : 840 000,00 €

? Montant maximum de l'accord-cadre pour 4 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 800 000,00 €
- Montant TTC : 3 360 000,00 €

D - Objet de l'avenant

? **Modifications introduites par le présent avenant** : articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique

Il est apparu depuis la passation de ce marché que le volume des chantiers à réaliser dans le cadre de l'accompagnement de l'élargissement de la RCEA et du programme de travaux du plan de mandat s'avère supérieur à cette estimation.

La présente modification a pour objet l'augmentation du montant maximal de l'accord-cadre de 105 000 € HT, portant le montant maximal annuel à 805 000€ HT pour la période en cours et pour celles à venir.

Lot 4	Travaux réseau assainissement	Montant maximum (HT) par période
	Période 1	700 000,00 €
	Période 2	700 000,00 €
	Période 3	805 000,00 €
	Période 4	805 000,00 €

Soit un montant maximum, toutes périodes confondues de 3 010 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.

? **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 105 000 € HT par an
- Montant TTC : 126 000 € TTC par an

Nouveau montant maximum de l'accord cadre sur les périodes 3et 4 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 805 000 € HT
- Montant TTC : 966 000 € TTC

Nouveau montant maximum de l'accord cadre sur 4 ans :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 010 000 € HT
- Montant TTC : 3 612 000 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,5 %

« Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise COLAS pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

